

## La desserte en électricité lors d'un projet de construction en zone rurale

**Les extensions de réseaux électriques\* liées à un permis de construire sont à la charge de votre commune.**

**Dans la Loire, le SIEL réalise les travaux nécessaires pour 285 communes rurales et ERDF pour les communes urbaines.**

Le SIEL est une collectivité locale qui agit pour le compte de votre commune. Le SIEL étudie les caractéristiques du réseau électrique lors d'un projet de construction et réalise si besoin des travaux d'extension ou de renforcement.

**Dans le cadre d'une extension, le SIEL privilégie la mise en souterrain du réseau d'électricité et coordonne l'enfouissement simultané des autres réseaux comme la ligne téléphonique ou l'alimentation de l'éclairage public.**

Cette solution permet d'importantes économies d'argent public et de limiter les nuisances de chantiers sur la voie publique.

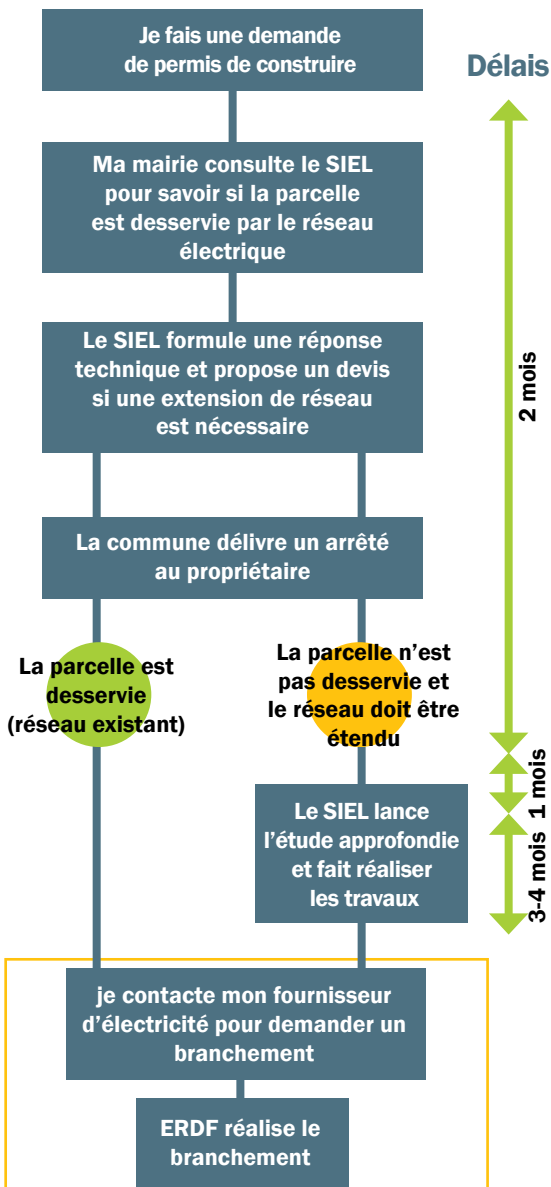


Si l'extension de réseau doit être réalisée le long d'une voie privée, les travaux sont à la charge du demandeur.

Si vous êtes dans ce cas, contactez le SIEL pour recevoir un devis.

**SIEL**  
**4 av Albert Raimond**  
**CS 80019**  
**42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex**  
**Tél. 04 77 43 89 00**  
**siel@siel42.fr**  
**www.siel42.fr**

# Les grandes étapes avant une demande de branchement pour une construction neuve



Voir la plaquette «*Mon accès à l'électricité dans la Loire*» éditée par le SIEL pour connaître les étapes du branchement